

# Etat des détenus dans les maisons d'arrêt du département de Paris au 19 fructidor, adressé par la commune de Paris, lors de la séance du 19 fructidor an II (5 septembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Etat des détenus dans les maisons d'arrêt du département de Paris au 19 fructidor, adressé par la commune de Paris, lors de la séance du 19 fructidor an II (5 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 267;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1990\\_num\\_96\\_1\\_15487\\_t1\\_0267\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15487_t1_0267_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 14/01/2020

couvraient, vous livrez leur mémoire à l'opprobre et leur tête à l'échafaud; par vous, l'innocence opprimée revoit ses foyers paisibles, l'imprudence et l'erreur ne sont plus confondues avec le crime, le règne de la liberté est aussi celui de la justice et de l'humanité.

Tous les cœurs sensibles et purs, toutes les âmes honnêtes, tous les bons citoyens applaudissent à vos salutaires et sublimes décrets; ils n'affligen, ils n'épouvantent que les conspirateurs et les traîtres, parce que vous voulez l'égalité et qu'ils veulent la domination, parce que vous voulez la liberté, et qu'ils veulent la tirannie; la nation, sous leur despotisme, ne voyait plus la liberté dans les principes immuables et vos décrets qui les consacrent. Qu'ils disparaissent, ces êtres immoraux et féroces, et le peuple, plein de confiance dans la Convention nationale, seule digne de le représenter, seule digne de le gouverner, se ressaisira de ses droits et jouira de vos bienfaits dans toute leur étendue.

Légitateurs, restez à votre poste, jusqu'à ce que la liberté ne compte plus d'ennemis étrangers ou domestiques; vos mains ont courageusement fondé la République; c'est à vous d'enachever, d'en consolider l'édifice, c'est à vous de l'embellir et de le rendre immortel; vous avez déjà beaucoup fait; il vous reste encor beaucoup à faire; vous devez au peuple de grandes destinées; encor une fois, restez à votre poste; continuez à donner le bonheur à la France et l'exemple au monde.

GARIN (*président*), VERNEY (*commissaire national*), SANCHE, MERMOZ, CLAUS, MACQUINE.

## 41

**Les administrateurs du département d'Ille-et-Vilaine se plaignent des n° 225 et 226 du Républicain.**

**Renvoyé au comité de Sûreté générale, et insertion au Bulletin (63).**

Les administrateurs du département d'Ille-et-Vilaine rappellent tous les actes de civisme des citoyens de la commune de Rennes pour les justifier des inculpations calomnieuses dirigées contre eux; ils invitent la Convention nationale à croire que l'union la plus parfaite règne entre tous les habitans de leur cité et leurs frères d'armes; que l'esprit public s'y soutient à la plus grande hauteur; que le gouvernement révolutionnaire y marche avec la plus grande activité; que l'aristocratie n'ose y lever la tête; qu'enfin la patrie n'a point d'enfants plus fidèles que la grande majorité des citoyens de Rennes, ni la liberté de plus zélés défenseurs (64).

(63) *P.-V.*, XLV, 78.

(64) *Bull.*, 22 fruct. (suppl.). *Gazette Fr.*, n° 978; *J. Fr.*, n° 709; *J. Mont.*, n° 128; *J. Perlet*, n° 712; *F. de la Républ.*, n° 428; *J. S.-Culottes*, n° 567; *Rép.*, n° 259; *M.U.*, XLIII, 295.

## 42

**La commune de Paris adresse à la Convention l'état des prisons et le nombre des détenus, qui s'élève à 5 265 (65).**

[*Etat des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, 19 fructidor an II*] (66)

Maison de justice du département .....	602
Petite-Force .....	231
Pélagie .....	148
Magdelonnettes .....	134
Abbaye .....	41
Bicêtre .....	721
La Salpêtrière .....	457
Chambre d'arrêt, à la Mairie .....	39
Luxembourg .....	412
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ..	342
Picpus, faubourg Antoine .....	96
Les Carmes, rue de Vaugirard .....	175
Les Angloises, rue Victor .....	133
Les Angloises, rue de l'Oursine .....	89
Les Angloises, faubourg Antoine .....	70
Ecossois, rue des Fossés Victor .....	69
Lazare, faubourg Lazare .....	279
Belhomme, rue de Charonne .....	19
Bénédictins anglois, rue de l'Observat. ..	89
Maison du Plessis .....	386
Maison de répression, rue Victor .....	51
Maison de Coignard, à Picpus .....	33
Montprin .....	49
Fermes	
Caserne des Petits Pères .....	134
Caserne, rue de Sèvre .....	120
Caserne des Carmes, rue de Vaugirard ..	63
Vincennes .....	283

TOTAL GENERAL ..... 5 265  
(Certifié conforme aux feuilles journalières,  
CHRISTOPHE, BALLAY)

## 43

**Le vérificateur-général des assignats envoie à la Convention une somme de 168 L 15 s, que les employés de l'agence offrent pour le soulagement des familles qui ont fait des pertes à l'explosion de la poudrerie de Grenelle.**

**Mention honorable et insertion au bulletin (67).**

[*Le vérificateur général des assignats au président de la Convention, le 19 fructidor an II*] (68)

(65) *P.-V.*, XLV, 78.

(66) C 319, pl. 1 305, p. 21.

(67) *P.-V.*, XLV, 78. *Bull.* 19 fruct. (suppl.), *F. de la Républ.*, n° 429; *J. Fr.*, n° 711; *J. Univ.*, n° 1 747; *J. Mont.*, n° 129.

(68) C 318, pl. 1 294, p. 15.